

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

27 janvier 1978

Tous les membres sont présents, à l'exception de :

- Monsieur RICHARD Nicolas
- Monsieur VERSIGNY Pierre, excusé

Secrétaire de séance : LAUDIJOIS Daniel

- Compte-rendu de la séance du 16 décembre 1977
- lecture est donnée par M. le Maire d'une lettre de la Direction Départementale de l'Agriculture (D.D.A.) proposant ses services pour assurer le contrôle d'affermage du réseau d'eau potable. Après discussion, il est décidé d'obtenir de plus amples renseignements.

- devis de la S.A.U.R. pour tranchée, équipements hydrauliques et électriques reliant le château d'eau au nouveau forage : F.72.059,40.

- lecture par M. le Maire d'une lettre de M. CAIRE, Ingénieur des Ponts et Chaussées signalant qu'il serait souhaitable d'établir un nouveau revêtement sur la route de SILLY - somme prévue : F.33.743,00. Il est demandé à M. CAIRE de surseoir, la commune étant en projet de réfection de trottoirs sur une partie de la chaussée concernée.

- devis de M. DEWEZ pour une somme de : F.1.053,69 concernant la pose et fourniture d'une porte prévue au local réservé à la femme de ménage et au garde-champêtre. - Devis accepté.

- devis de M. OUDOT pour une somme de : F. 2.972,00 concernant des travaux de réparations et d'entretien de la salle d'eau du logement de la grande école. - Devis accepté.

- devis concernant l'isolation de la chaufferie de la Maison des Jeunes.

M. LAVIOLETTE - Silly-le-Long	F. 2.578,57
M. MASSON - Othis	F. 2.177,48

Le devis de M. MASSON est retenu.

- Bureau d'Aide Sociale : les 33 personnes âgées recevront à partir de cette année 300 g de lait en poudre par mois.

- lettre de M. HANNIET demandant aux différents Bureaux d'Aide Sociale (B.A.S.) des communes d'allier leurs efforts afin de créer une sorte de B.A.S. cantonal. Le conseil donne son accord de principe, et demande de plus amples informations.

¶ Lettre de M. HANNIET, Maire de Nanteuil proposant de profiter de l'implantation d'un bassin mobile de natation dans la limite du temps restant disponible. Le conseil donne son accord : restent à aménager horaires et transport.

- ramassage des objets encombrants :

La Société BELLEC propose de passer deux fois par an pour la somme de : F. 440,00. Le Conseil Municipal approuve.